

CONSTELLIUM SE

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière. (Exercice clos le 31 décembre 2022)

CONSTELLIUM SE

Washington Plaza
40-44, rue Washington
75008 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Constellium SE (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection n°3-1862 portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de développement durable inclus dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs, le cas échéant, les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'Administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale);
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre septembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention de 7 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Ressources humaines, Santé et sécurité, Environnement et Achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R225-105 ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour certains risques (achats responsables, émissions CO2), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ; pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : Muscle Shoals (Etats-Unis), Issoire (France) et Singen (Allemagne).
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection de sites contributeurs ; à savoir Muscle Shoals (Etats-Unis), Issoire (France) et Singen (Allemagne), et couvrent entre 30% et 80% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 mars 2023

L'un des commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Pierre MARTY

Pierre MARTY
Associé



Aurélie CORNETTO
Directrice au sein du Département Développement Durable

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1,2 et 3) et leurs intensités
- Consommation d'énergies directes (anthracite, GPL, gaz naturel, diesel, fioul lourd, énergies renouvelables)
- Consommation d'énergies indirectes (électricité et vapeur - achetée et vendue)
- Quantité d'aluminium recyclé dans les approvisionnements
- % d'aluminium recyclé dans les approvisionnements
- % des sites industriels couverts par une certification ISO14001
- Déchets mis en décharge par tonne de produit expédié
- Tonnes de déchets générés (dangereux, non dangereux, recyclage, incinération et décharge)
- Tonnes d'émissions de DCO, DBO5, fluorures, hydrocarbures, solides en suspension et aluminium dissous rejetés dans l'eau
- Prélèvement d'eau par tonne de produit expédié
- Prélèvement d'eau en millions de mètres cubes
- Émissions atmosphériques de COV, SO_x, NO_x et matières particulaires par tonne de produit expédié
- % des employés (du grade 28 et plus) formés au Code de conduite
- Taux de fréquence d'accidents enregistrés (employés et sous-traitants)
- Nombre d'heures travaillées
- Nombre d'accidents du travail (mortels, blessures graves, LTI, RW, MT)
- % des employés couverts par les systèmes de gestion de santé et sécurité ISO 45001/OHSAS 18001
- Répartition des effectifs permanents par région, par catégories professionnelles, par genre, par type de contrat et par âges
- Taux de rotation des employés permanents par genre et par âge
- % de femmes cadres (du grade 28 et plus)
- Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes
- % de mentors et de mentorées qui ont trouvé de la valeur dans le programme de mentorat
- Nombre moyen d'heures de formation par salarié et par an (pour les femmes, les hommes, les cadres, les opérateurs)
- % des employés permanents couverts par des accords collectifs
- % de fournisseurs clés et à risque ayant signé notre Code de conduite des fournisseurs
- % des dépenses annuelles du Groupe auprès de fournisseurs clés et à risque évalués

Informations qualitatives (actions et résultats) :

- Evaluation des risques ergonomiques
- Réalisation d'un exercice de gestion de crise en situation réelle à Neuf-Brisach
- Accueil d'une master class de maintenance professionnelle à destination des élèves du lycée Sainte-Claire Deville à Issoire
- Entretiens de satisfaction et de départ
- " Journée des filles " à Singen en partenariat avec Amcor
- Approvisionnement d'aluminium primaire auprès de fournisseurs à faible émission de carbone par rapport à la moyenne de l'industrie

- Extension des opérations à Decin avec une nouvelle fonderie et une presse d'extrusion pour augmenter la capacité de recyclage
- Amélioration de la ligne de recuit et de traitement en continu (CALP) de Bowling Green pour la rendre plus durable
- Test d'un dispositif pilote pour filtrer les émissions atmosphériques à Steg
- Améliorations par un groupe de travail à Issoire qui a permis de ramener la consommation d'eau à un niveau historiquement bas grâce à l'amélioration du nettoyage des filtres à sable, à la modification du circuit de refroidissement du four de trempe en un système en circuit fermé, à l'installation de compteurs d'eau et à la recherche quotidienne de fuites
- Direction d'un consortium de 5 organisations sur "ISA3," un projet visant à développer des potes automobiles légères, recyclables et économiques qui vise à accélérer la substitution de l'acier par l'aluminium
- Formation ESS, "Prendre soin les uns des autres".
- Cartographie des risques des fournisseurs pour identifier les sources d'approvisionnement et les vendeurs potentiellement à risque et planifier des actions d'atténuation des risques
- Demande pour les fournisseurs clés et à risque de réaliser une évaluation EcoVadis tous les 3 ans, qui couvre les droits humains, l'environnement, la santé et sécurité et l'éthique commerciale
- Représentation de l'équipe d'achat de métal dans les associations européennes et américaines de l'aluminium, et dans le comité de l'aluminium du London Metal Exchange